

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2020

Nombre de membres présents : 9

Présents : M. Guy AUDRAS, M. Philippe ANDRE, M. Sebastien BRUNET, Mme Françoise GORCE, M. Pierre GILOUIN, M. Cyrille VALLON, M Philippe ALMORIC, M. Ludwig BLANC, M. Jean-Claude BARRET

Pouvoir : Mme Nadège NAUD-LAGO (pouvoir à Mme Françoise GORCE)

Absents excusés : M Pascal DEJOUX, M. Patrick HERVE, Danielle BOUCHET

Le Conseil choisit Ludwig BLANC comme secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 20h40

Approbation des CM du 14/01/2020 et du 20/01/2020

1 Installations Bungalows pour relogement des joueurs (stade de foot)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'incendie du bâtiment du stade de football de Chabrillan, qu'il est nécessaire de reloger les joueurs le temps de sa reconstruction.

Après analyse des différentes propositions de location ou d'achat auprès de 3 entreprises, Monsieur le Maire propose la solution de l'entreprise HEXIS qui s'avère la moins-disante,

Monsieur le Maire présente de devis de l'entreprise HEXIS à savoir :

Coût global de 38 844 € HT soit 46 612 € TTC dont 15 600 € HT soit 18 720 € TTC en 24 mensualités de 650 € HT soit 780 € TTC.

La mise à disposition sur site pourrait s'envisager semaine 11 ou 12.

Adopté à l'unanimité.

2 : Parcelle vacante incorporation dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n°2017 138-0019 du 18 mai 2017 constatant la présomption de vacance de biens sur le territoire de la commune de Chabrillan.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la parcelle cadastrée AP 129

La procédure étant terminée, le bien concerné peut donc être incorporée dans le domaine communal.

Adopté à l'unanimité.

Fin des délibérations

Informations diverses :

- P. Almonic signale que l'ASA des Mattes (réseau d'irrigation) n'apparaît pas dans les derniers documents PLUI récemment transmis. G. Audras signalera pour complément.
- Permis d'aménager terrain LAVIS.
- M. Guironnet : déclaration piscine
- M. Vinay : déclaration préalable toiture à refaire.
- Le 04/02/2020 Le CAUE vient faire le point pour le projet de l'école à 18h30.
- Course Royal Bernard le 01/03/2020

Séance levée à 21h25